Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 2025

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 11.04 heures sous la présidence de Monsieur Gaëtan Hannecart, président du conseil d'administration.

2. Constitution du bureau

Le président nomme Eric Nys comme secrétaire de l'assemblée et désigne Monsieur Charles-Antoine Janssen et Monsieur Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

3. Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 26 mars 2025
- Dans l'Echo du 26 mars 2025
- Dans De Tijd du 26 mars 2025
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 26 mars 2025
- Par courrier ou par courrier électronique, adressé le 26 mars 2025 aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et à M. Sébastien Jaspar, représentant du commissaire.

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 26 mars 2025 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le formulaire de participation
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Le rapport annuel 2024 comprenant lui-même :
  - Les comptes annuels 2024
  - Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2024
  - Le rapport de rémunération pour 2024
  - Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2024
  - La politique de rémunération
  - Le profil des administrateurs dont la candidature est proposée.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations soit par courrier électronique soit sur papier.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 118 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 32.826.090 actions donnant droit chacune à une voix, soit 73,75% du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre Monsieur Sébastien Jaspar, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et les porteurs de procurations.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote – Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB

FINANCIERE de TUBIZE

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

4. Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
   Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'articles 3:6 du Code des sociétés et des associations.

2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
   Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
   Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.

4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024 : Réserves statutairement indisponibles - Comptes annuels - Affectation du résultat.

   a) Conversion des « Réserves statutairement indisponibles » en « Réserves disponibles ».
   Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration qui, suite à une analyse approfondie, estime que la classification actuelle en « réserves statutairement indisponibles » au bilan de la Société d'un montant de €455.590 n'est plus justifiée, approuver la conversion de ce montant en « Réserves disponibles ».

   b) *Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, y compris la distribution d'un dividende brut de € 1,04 par action (qui sera mis en paiement à partir du 5 mai 2025).*

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
   Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.
   Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

7. Politique de rémunération.

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB

Proposition de décision: approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et des associations.

8. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Démissions - Nominations.

a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de la société Nikita SRL, représentée par Monsieur Cyril Janssen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.*

b) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de la société Praksis BV, représentée par Monsieur Bruno Holthof, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.*

c) *Proposition de décision: Confirmer que la société Praksis BV, représentée par Monsieur Bruno Holthof, est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de la société Praksis BV.*

d) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Algoscient SARL, représentée par Monsieur Cédric van Rijckevorsel, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.*

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les faits marquants de l'exercice 2024, les points principaux contenus dans les différents documents ainsi que les faits marquants de 2024 pour UCB.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 19 avril 2025.

Des questions ont été reçues et le Président y a répondu.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

5. Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé, ainsi que le résultat des votes et la liste des présences, dès que possible, par les membres du bureau. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

6. Levée de la séance

Le président lève la séance à 12:23.

Bruxelles, le 25 avril 2025

Gaëtan Hannecart, Président	Eric Nys Secrétaire	Charles-Antoine Janssen Scrutateur	Cédric van Rijckevorsel Scrutateur

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB